

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

## OBJET

### Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Adoption du Budget  
supplémentaire 2023

DATE DE CONVOCATION  
5 mai 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 28

### La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-05-18

L'an deux mil vingt trois  
le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

### Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –  
M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT-  
Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

### Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS à Mme ESCLASSE  
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN  
M. FRESSEL à M ROGERET  
M. BRUNET à Mme BARRIERE  
M MIZABI à Mme VANDEL  
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER  
M. PETIT à M. SACHOT  
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEY  
M JEANJEAN à Mme SEMIEM  
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS  
Mme FRIBOULET à M. BULARD

### Excusée

Mme DUVAL

**Mme VANDEL** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté son budget primitif 2023.

Après avoir délibéré sur le compte administratif 2022 et sur l'affectation du résultat, il convient désormais d'inscrire ces résultats au budget 2023 et de présenter certains ajustements par le biais d'une décision modificative n°1 appelé « Budget Supplémentaire ».

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le Budget supplémentaire 2023 suivant les équilibres suivants :

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	300 680,15 €	300 680,15 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 263 657,90 €	2 349 658,75 €
Opérations liées au report	2 323 525,16 €	1 237 524,31 €
Total	3 587 183,06 €	3 587 183,06 €

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

La délibération n°2022-12-102 du 15 décembre 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

**Considérant**

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le budget supplémentaire 2023 par chapitres budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil municipal à adopter le budget supplémentaire 2023, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	300 680,15 €	300 680,15 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 263 657,90 €	2 349 658,75 €
Opérations liées au report	2 323 525,16 €	1 237 524,31 €
Total	3 587 183,06 €	3 587 183,06 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 24

voix contre 0

Abstention 4 (M. BULARD, M. LE NOE, Mme FRIBOULET, Mme DESANGLOIS)

**Article unique** : d'adopter le Budget supplémentaire 2023

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits